

LE SENTIER CATHARE DE DURBAN CORBIÈRES À EMBRES ET CASTELMAURE

Infos Pratiques

Distance	10,4 km
Durée (moyenne)	03h20
Niveau	Moyen
Dénivelé	606 m D+
Départ	DURBAN-CORBIERES
Balisage	Blanc et rouge GR

Votre itinéraire

Étape 1 - Depuis le pont piétonnier, D 611 sortie sud-ouest, direction Villeneuve les Corbières. Parcourir environ 400m sur la D611.

Étape 2 - Emprunter à gauche le chemin des Courtarelles. Poursuivre droit vers le sud, entre cultures et garrigue, en montée vers le col de Sainte Juste (156 m). Redescendre et traverser le ruisseau du Bosc.

Étape 3 - Laisser dans le virage une piste à droite. Poursuivre la montée sur la piste vers le sud-ouest en quittant les zones de culture pour la garrigue.

Étape 4 - Emprunter bientôt un sentier à droite montant vers La Vierge de la Recaoufa (point de vue Sainte Raphine, 375 m). En redescendre vers le sud.

Étape 5 - Laisser sur la droite (ouest) le balisage jaune d'une PR. Contourner un mamelon par la gauche (376 m) et descendre en laissant plusieurs petits sommets sur votre droite vers la D 205.

Étape 6 - Monter après le petit pont à gauche sur un chemin. A l'intersection, suivre la piste vers la gauche. Poursuivre le sentier tout droit dans le bois en descente vers le ruisseau de l'Anglade. Remonter d'abord le long du ruisseau puis suivre les flancs du pic de Miraille (396m) dont vous laissez l'accès à droite pour descendre face au pic de Grouffi (385 m).

Étape 7 - Contourner son mamelon par la gauche (est) jusqu'à l'intersection avec une piste (321 m). Continuer à gauche plein est ; à l'intersection suivante, également à gauche (col de Bent). Quitter la piste lorsqu'elle s'oriente au nord, pour descendre à droite le chemin du château d'eau vers la D 205. Poursuivre à droite vers Embres-et-Castelmaure.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Réfermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-sentier-cathare-de-durban-corbieres-a-embres-et-castelmaure/>